

N° : DE/44/3.1/19.03.2018-5

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	10
Présents	35	Absents non représentés :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>45</b>

**Etaient présents :**

Mme Ingrid APPRIOU, M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Sandrine LAGNEAU, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Annie GARNERO (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Gérard GERENT (pouvoir donné à M. Pascal BONNIN), M. Jacques GRAU (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Annie MILLET (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Sandrine LAGNEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Acquisition des parcelles cadastrées D n° 14-18-73-74 et 75  
sises « zone des Mourgues » à Monteux appartenant aux Consorts BEZERT**

Dans le cadre de la constitution de réserves foncières en vue de réaliser un secteur économique, zone des Mourgues, tel que prévu au PLU de la commune de Monteux, il est proposé de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section D n°14-18-73-74-75 pour une superficie totale de 12 485 m<sup>2</sup>, parcelles situées route d'Avignon.

Cet ensemble, appartenant aux consorts BEZERT domiciliés au 326, route d'Avignon à Monteux, est situé sur l'entrée de ville qui est vouée à être aménagée afin de faire la liaison entre le quartier de Beaulieu et le centre de Monteux.

Ces terrains sont classés en zone 2 AUe au PLU et l'acquisition se fera au prix de 12,50€/m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de 156 062,50 euros.

Il est précisé que le bien sera acquis sur le budget annexe de la ZAC des Mourgues 2018.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

VU le Code Civil,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le plan ci-annexé,  
 VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 mars 2018,  
 VU la délibération n°21 du Conseil Municipal de la commune Monteux en date du 18 juillet 2017 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées D n°14-18-73-74 et 75 appartenant aux consorts BEZERT  
 VU le compromis de vente signé le 9 octobre 2017 entre la Commune de Monteux et les consorts BEZERT, par devant Maître CAVAILLES-VERBASCO, Notaire à Monteux,  
 VU la clause de substitution de la Commune de Monteux au profit d'une personne physique ou morale,

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Président, ou en son absence, les Vice-Présidents :

- à acquérir, par substitution, les parcelles cadastrées D n°14-18-73-74-75, sises Route d'Avignon et appartenant aux consorts Bezert, pour une superficie totale de 12 485 m<sup>2</sup> au prix de 156 062,50 euros (soit 12,50 € / m<sup>2</sup>), étant entendu que les frais de publication des formalités seront à la charge de la Communauté de Communes
- à signer tous les actes et documents afférents à cette transaction,

**PRECISE** que :

- l'acte sera signé par devant Maître CAVAILLES-VERBASCO ou en cas d'empêchement par Maître SURDON ou DEPRAD-SURDON, notaires associés à Monteux
- les notaires rédacteurs de l'acte procéderont sous leur responsabilité, aux formalités de purge des privilèges et hypothèques
- les crédits seront inscrits au budget annexe de la ZAC des Mourgues 2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

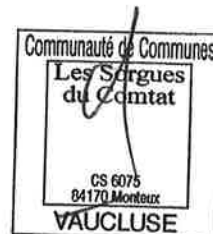
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :  
 Affiché le :

REÇU EN PREFECTURE  
le 03/04/2018  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-084-248400293-20180319-5\_2018-DE

